

Commission *Environnement et développement durable* du 20 novembre 2019

Président : Xavier Timbeau

Synthèse

La séance débute par un ensemble de **demandes d'avis d'opportunité (AO) pour des enquêtes statistiques**.

Deux enquêtes font l'objet d'une demande de renouvellement de leur opportunité et une est nouvelle.

La première des trois est l'Enquête sur les Travaux de Rénovation Énergétique dans le Collectif (TRECO), présentée par le Service de la donnée et des études statistiques (SDES). TRECO vise à alimenter l'Observatoire National de la Rénovation Énergétique, issu du Plan de Rénovation des Bâtiments (PREB) de 2018, qui contribue à rénover l'ensemble du parc de bâtiments au niveau « bâtiment basse consommation » d'ici 2050. Elle complète l'enquête TREMI, qui ne cible que les maisons individuelles : les questionnaires des deux enquêtes portent sur les mêmes thèmes pour faciliter leur comparaison. L'échantillon s'appuiera sur deux sources : FIDELI, permettant l'identification des logements et de leurs occupants et le registre des copropriétés de l'Anah, car la rénovation énergétique d'une copropriété combine celle des appartements et celle des parties communes. La connaissance de l'ensemble des observations nécessaires demande de mobiliser plusieurs acteurs : les occupants des logements, les propriétaires et les syndicats.

La deuxième demande d'avis d'opportunité du SDES est l'Enquête sur les Déchets et les Déblais produits par l'activité de BTP en 2020 (EDD2020), une enquête biannuelle reconduite depuis 2014 pour répondre au règlement statistique du Parlement européen sur les déchets, ainsi qu'à l'objectif de recyclage de 70 % des déchets du BTP d'ici 2020 fixé par la Directive cadre sur les déchets de 2008. Avec deux volets (établissements de BTP et installations respectivement), l'enquête porte sur trois types de déchets : déchets inertes, déchets non inertes et non dangereux et déchets dangereux. L'échantillon BTP inclut 50.000 établissements sur tout le territoire national et sur une base exhaustive des installations de traitements, issue d'une pré-enquête des CERC.

Santé publique France présente une nouvelle enquête : l'Étude d'exposition aux pesticides chez les riverains de viticulture (PestiRiv). Cette étude transversale multicentrique chez les riverains de viticulture, couplant la réalisation de mesures biologiques (urines et cheveux) et environnementales (air et poussière), à réaliser en partenariat avec l'Agence nationale de sécurité sanitaire alimentation, environnement, travail (Anses), répond à la saisine de Santé publique France par le Ministère de la santé sur la réalisation d'une étude épidémiologique sur les liens entre l'exposition aux pesticides et la survenue de cancers dans les zones viticoles. Un échantillonnage de population riveraine (1400 foyers) et non riveraine (700 foyers), située dans la même région et dans le même type de communes, tiré au sort par l'Insee à partir de la base de sondage FIDELI permettra de décrire l'exposition des riverains, d'identifier une éventuelle surexposition et de mieux connaître les modalités de l'exposition.

La commission émet un avis favorable pour l'opportunité des trois enquêtes.

La séance se poursuit par la présentation du **rapport *L'environnement en France Édition 2019***, réalisé par le SDES. Il s'agit du rapport phare publié tous les 4 ans depuis 1994. Face au foisonnement d'informations sur l'environnement, en 2019, le rapport présente une structure rénovée valorisée par différents outils : un site web dédié qui inclut déjà plus de 3.000 ressources et qui est mis à jour en continu avec des informations rangées par thème et par région, des publications thématiques transversales (sur des sujets tels que les ressources naturelles, environnement et santé, la biodiversité, etc.) réalisées à l'aide de contributeurs externes multiples et un rapport de synthèse complètement dématérialisé pour les décideurs et les relais d'opinion. Le rapport de synthèse est organisé autour de dix points clés, qui analysent le rôle de la France au regard des limites planétaires :

- l'amélioration de la mesure des impacts des modes de vie,
- la réglementation environnementale est un levier efficace,
- on retrouve moins de nitrates, de phosphates et de pesticides dans les rivières,
- l'érosion de la biodiversité se poursuit, dans le monde comme en France,
- l'artificialisation des sols est un enjeu majeur,
- chaque Français mobilise près de 13 tonnes de matières par an pour ses besoins en biens et services,
- on assiste à une prise en compte accrue des enjeux écologiques dans l'économie,
- près de 100 milliards d'euros de dépenses sont consacrées à la préservation de l'environnement,
- les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 18 % depuis 1990,
- l'empreinte carbone des Français reste stable.

Le rapport souligne aussi que la préservation de l'environnement ne doit pas être dissociée des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et notamment des enjeux sociaux.

Le troisième point à l'ordre du jour de la séance consiste en une **présentation des priorités pour le programme de travail du Système statistique européen 2021-2027**. Il s'agit d'une première présentation au Cnis, qui fera sans doute l'objet de suivi dans le futur. Avec les orientations de la nouvelle Commission européenne, la demande

européenne de statistiques sur l'environnement et le développement durable s'amplifie. Les priorités pour l'environnement sont : l'économie circulaire, le capital naturel, un environnement sain, l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable et sa mise en œuvre. Les évolutions statistiques attendues envisagent la prise en compte des Objectifs du Développement Durable (ODD) dans le semestre européen. Pour l'environnement, il s'agit de passer de l'observation des déchets à celle de l'économie circulaire et de continuer à progresser sur la comptabilité environnementale pour répondre aux besoins des utilisateurs. Un accent fort est mis sur les transports, dans le but d'envisager d'obtenir des données sur les nouvelles mobilités et le transport combiné. Les nouveaux besoins de statistiques de haute qualité sur l'énergie, en appui au *Green Deal* et à l'Union de l'énergie susciteront un plan d'action en 2020.

La commission aborde ensuite le sujet central de la séance : **les statistiques relatives aux émissions des gaz à effet de serre**. Cette thématique s'insère dans le cadre international fixé par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCUNCC) et l'accord de Paris de 2015. Une pratique de rapportage déjà bien établie est prévue dans le cadre du protocole de Kyoto et des règlements européens. À l'échelle nationale, la révision de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC2), issue de la loi de transition énergétique, fixe la neutralité carbone à l'horizon 2050, comme annoncé par le Plan Climat. Elle est basée sur un important travail de modélisation. Issue d'un processus inclusif, la SNBC2 définit des budgets carbone de 5 ans jusqu'en 2028, fondés sur un scénario de cohérence avec les objectifs de long terme, et des orientations politiques pour atteindre ces objectifs. Elle inclut des réflexions sur l'empreinte carbone et de nombreux indicateurs de suivi sont prévus pour vérifier la trajectoire. Ces indicateurs portent à la fois sur les résultats et sur les leviers identifiés. Ces indicateurs seront publiés tous les ans pour ce qui est des indicateurs de résultat et tous les deux ans *a minima* pour l'ensemble des données. Les inventaires sont une source de données précieuse pour ces indicateurs, mais il faudra également des données sectorielles supplémentaires qui n'existent pas encore.

Le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA) est l'opérateur d'État mandaté par le Ministère de la Transition écologique et solidaire pour la réalisation des inventaires d'émission nationaux pour répondre à la demande réglementaire de la CCUNCC et à la demande institutionnelle dans le cadre du Système national français d'inventaires des émissions (SNIEBA). Les critères qualité internationaux de transparence, comparabilité, cohérence, complétude et précision sont mis en œuvre dans les inventaires nationaux. Malgré le haut niveau d'uniformisation et d'exigence mis en place, des besoins d'améliorations sont impulsés par les revues internationales et par de nouvelles exigences réglementaires.

L'empreinte carbone est un calcul supplémentaire plus poussé des émissions induites par la demande intérieure, qui intègre celles liées à l'importation. Elle repose sur une approche macroéconomique selon laquelle les données de la Comptabilité nationale ont combinées avec celles des inventaires d'émissions ventilées par branches d'activité. L'empreinte carbone est un des dix « nouveaux indicateurs de richesse » de la loi Sas et un des indicateurs de suivi de la SNBC2. Son importance va certainement s'accroître dans les prochaines années, car elle est l'outil au cœur de la vente des émissions entre les États et donc des négociations internationales sur le changement climatique. Une mission du Haut conseil pour le climat (HCC) sur l'empreinte carbone telle qu'elle est théorisée et mesurée par le SDES est en cours, qui inclut un volet méthodologique.

Puisque l'accès aux données n'est pas toujours aisé pour le grand public, l'Observatoire Climat-Énergie est un nouveau portail visant à rendre accessible les données pour permettre d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs climatiques et énergétiques de la France et permettre un débat éclairé, fondé sur un état des lieux neutre et éclairé. Au cours des échanges, il a été rappelé l'importance de l'objectif de la mesure des émissions à l'échelle la plus fine, par le biais notamment d'inventaires régionaux des émissions. Un guide méthodologique a été mis en place. Il permet une évaluation approximative mais homogène, dont le CITEPA est en charge, mais le travail de fond reste à faire, notamment pour faire face aux difficultés rencontrées actuellement par les collectivités locales. En l'absence d'un cadre juridique régional qui obligerait les collectivités locales, la mise à jour des planifications régionales est en cours.

L'avis de la commission remarque que les données sont multiples et que leur niveau de complexité est élevé. Il recommande aux services producteurs d'améliorer l'accessibilité et l'intelligibilité des données, des analyses et des interprétations des statistiques pour les différents acteurs concernés et pour les citoyens. La commission souligne le besoin de données localisées à des échelles plus fines que l'échelle nationale. Elle souhaite aussi être informée des avancées et des résultats obtenus par la mission du Haut Conseil pour le climat.

La commission valide l'avis en séance.